

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
-----  
ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE  
-----  
CANTON D'AILLY LE HAUT CLOCHER  
-----  
**COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL**  
**(80135)**  
-----

☎ 03 22 28 03 76  
E-mail : [mairie@bussus-bussuel.fr](mailto:mairie@bussus-bussuel.fr)

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	8
Absent non excusé	0
Absents excusés	3
Dont Pouvoirs	3
Votants :	11
Date de la convocation	
16 juin 2014	

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à 20h00, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

**Étaient présents** : Corinne CARPENTIER, Dany COULON, Catherine PEYRAMAURE, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Isabelle RIMOLDI et Vivien SOUDAIN

**Étaient excusés** : M. Dominique BRIOIS ayant donné pouvoir à Mathieu DOYER

M. Marcel BELLARD ayant donné pouvoir à Antoine LEBRUN

M. Sylvain DEGROOTE ayant donné pouvoir à Denis GRANCHER

**Le Président ayant ouvert la séance** et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. M. Denis GRANCHER est désigné pour remplir cette fonction.

**Adoption à l'unanimité** du précédent compte-rendu de la réunion de Conseil du 30 avril 2014.

### OBJET – Élection des délégués des conseils municipaux pour l'élection sénatoriale

M. le maire indique que cette date du 20 juin a été imposée par les services préfectoraux et demeure impérative. Il est même précisé qu'au cours de cette réunion, d'autres sujets peuvent être inscrits à l'ordre du jour mais il conviendra de débiter la séance du Conseil par l'élection des délégués. L'arrêté préfectoral du 5 juin 2014 fixe les modalités d'organisation du scrutin et détermine le nombre de délégués à élire pour BUSSUS-BUSSUEL : **1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants**. Mathieu DOYER présente sa candidature pour être élu délégué titulaire et représenter la commune en tant que grand électeur. S'agissant des suppléants, sont proposés Denis GRANCHER, Catherine PEYRAMAURE et Dany COULON.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

**Premier tour de scrutin** Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 11 ; À déduire : 0 ; Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11; Majorité absolue : 6  
Ont obtenu :

M Mathieu DOYER, candidat délégué titulaire : 11 voix (onze voix)

M Denis GRANCHER, candidat délégué suppléant : 11 voix (onze voix)

M Catherine PEYRAMAURE, candidate déléguée suppléante : 11 voix (onze voix)

M Dany COULON, candidat délégué suppléant : 11 voix (onze voix)

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

✚ A proclamé délégué **titulaire** de la commune de BUSSUS-BUSSUEL : M. Mathieu DOYER

✚ A proclamé délégués **suppléants** de la commune de BUSSUS-BUSSUEL : M. Denis GRANCHER, Mme Catherine PEYRAMAURE et M. Dany COULON

Monsieur le maire précise qu'il doit compléter le procès-verbal de l'élection et le porter à la gendarmerie d'Ailly-le-Haut-Clocher, à l'issue de la réunion, avant 22 heures.

**Vote : 11 pour**

### OBJET – Choix du fournisseur du feu d'artifice

A la demande des élus, les 3 artificiers de la commune (MM. Dominique BRIOIS, Dany COULON et Vivien SOUDAIN) ont contacté différents fournisseurs de feux d'artifice. Au final, il apparaît que l'entreprise 'La Palombe' d'Amiens est bien positionnée (rapport qualité/prix). En ce sens, il est proposé aux élus de retenir l'entreprise La Palombe.

Aussi, sur proposition de la commission communale des manifestations communales qui s'est réunie le 20 mai dernier, le budget proposé pour acheter le feu d'artifice est de 750€ TTC. Pour mémoire, lors des précédentes éditions, la soirée du feu d'artifice était organisée en partenariat avec la commune voisine de Maison-Roland. Le budget était alors de 1000€, soit 500€ par commune. Suite au renouvellement des élus municipaux, Madame le maire de Maison-Roland a fait part à M. DOYER de sa volonté de mettre fin à ce partenariat.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal

✚ Retient l'entreprise 'La Palombe' d'Amiens et valide l'enveloppe budgétaire proposée à savoir 750€TTC

✚ Autorise le maire à inscrire cette dépense au chapitre 011 à l'article 6232 Fêtes et cérémonies

**Vote : 11 pour**

## OBJET – Remplacement des menuiseries des grandes salles de la Tondellière

Le jeudi 19 juin, les membres de la commission communale bâtiments, travaux et accessibilité ont été réunis à la Tondellière pour établir l'inventaire exhaustif des travaux à entreprendre et dresser les priorités. Deux grandes vitres endommagées, actuellement en simple vitrage, épaisseur 7mm, doivent être remplacées. L'assurance de la commune interviendra à hauteur de 1759,43€TTC pour un remplacement du vitrage à l'identique. Cette somme sera versée directement à la commune. Si la commune souhaite les remplacer par du double vitrage, à charge pour elle de supporter le coût de la plus-value. Les élus sont unanimes pour dire qu'il est préférable de les remplacer par des menuiseries dont les caractéristiques seront nettement améliorées d'un point de vue technique. Par ailleurs, Monsieur le maire insiste sur la nécessité d'avoir des vitrages feuilletés des 2 côtés pour éviter les projections de verre sur les personnes. C'est obligatoire dans les établissements recevant du public. C'est en ce sens que différentes entreprises ont été invitées à formuler une proposition pour le remplacement des 9 grandes fenêtres des 2 grandes salles (7 côté pâture et 2 côté parking Larg. 2480 x Haut. 1800) et de 4 impostes fixes (Larg. 2480 x Haut. 570). Soit un total de 13 châssis en aluminium anodisé naturel, à rupture de pont thermique, avec double vitrage 44.2/16/44.2 pour une isolation optimale. Les entreprises NORMIVER, Fabric ALU, Profils Glaces, EAM Miroiterie et TERNOIS Fermetures ont formulé un prix.

Après examen, les membres de la commission sont tous d'accord pour proposer au Conseil l'entreprise TERNOIS Fermetures en vue d'effectuer les travaux de remplacement des menuiseries des grandes salles de la Tondellière.

Ces travaux interviendront courant de l'automne. Pour rappel, cette dépense avait été prévue au budget primitif 2014 à l'article 2135. **Il s'agit de la principale dépense d'investissement pour l'exercice en cours.** Ces travaux seront donc financés en grande partie sur fonds propres. La seule subvention attendue est celle du département de la Somme, au titre d'IDEAL 2012-2014 pour un montant de 1782,40€. Cette somme a aussi été prévue au budget à l'article 1323 en recettes d'investissement.




Co-financeur	Taux de participation	Montant en euros
<b>Commune de Bussus-Bussuel</b> <i>sur ses fonds propres</i>	80%	13.617,62€ + 3.080,00€ TVA 20% = 16.697,62€
<b>Conseil général de la Somme</b> <i>au titre du dispositif IDEAL</i>	20% pour une dépense plafonnée à 8.912€ HT	1782,40€ VERSEMENT DU SOLDE RESTANT
	TOTAL	<b>15.400,02€ HT</b> <b>18.480,02€ TTC</b>

Il est ici rappelé aux nouveaux élus que le montant de la TVA sera récupéré par la commune pour l'exercice 2016 en recettes d'investissement au titre du FCTVA.

En matière d'isolation thermique et acoustique. Différentes solutions et des exemples de matériaux ont été présentés en commission. Les élus envisagent de réaliser des travaux d'amélioration énergétique et d'isolation en 2015. (Isolation des murs, abaissement et isolation du plafond, remplacement des luminaires, extension du réseau de chauffage dans la partie basse, accessibilité pour les handicapés...). Monsieur le maire rappelle qu'il a rencontré Madame la députée Pascale BOISTARD le 12 mai dernier, à sa permanence, afin d'obtenir son soutien financier, au titre de sa réserve parlementaire. Il appartient à la commune de déposer courant du mois de septembre, un dossier de demande de subvention avec un plan de financement prévisionnel détaillant les travaux à entreprendre. Début octobre, Madame la députée communiquera le montant retenu et alloué pour financer les travaux de la Tondellière.

Aussi, s'agissant de la petite salle, il conviendra d'isoler le mur du côté du jardin à Aline. Il faudra choisir avec M. Marcel BELLARD les matériaux appropriés. Il ne faut pas oublier de poser une porte coupe-feu sous la scène également.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide

-  De remplacer les menuiseries des grandes salles de 'La Tondellière'
-  D'approuver le devis de l'entreprise TERNOIS Fermetures d'un montant de 15.400,02€HT soit 18.480,02€TTC.
-  D'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Monsieur le maire à solliciter **le solde de la subvention IDEAL** auprès du Conseil Général de la Somme d'un montant de 1782,40€

**Vote : 11 pour**

## OBJET – Choix de l'organisme pour le contrôle périodique des installations électriques et les travaux réalisés dans la Tondellière

Monsieur le maire procède à la lecture du nouveau rapport de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement d'Abbeville concernant la Tondellière. Il est notamment expressément demandé de réaliser le contrôle périodique des installations électriques. Différents organismes de contrôle ont été consultés. DEKRA Industrial SAS a envoyé un contrat d'une durée d'engagement de 3 ans pour un coût de contrôle de 240€HT /an. Madame Isabelle RIMOLDI considère qu'il n'est pas nécessaire de faire un contrat de 3 ans et qu'il est préférable d'avoir un engagement ponctuel, d'une année seulement.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal décide

- ✚ D'autoriser le maire à signer le contrat d'engagement avec DEKRA Industrial pour le contrôle périodique obligatoire des installations électriques de la salle des fêtes 'La Tondellière' ainsi que celui relatif au contrôle du bon achèvement des travaux réalisés.

Vote : 11 pour

## **OBJET – Questions diverses**

### **1. Exposition « C'est tout un art ! »**

Mme Christine VANHEE, chargée du développement culturel au Syndicat mixte Baie de Somme 3 vallée sollicite l'autorisation de la mairie pour permettre à deux artistes d'exposer durant 2 W-E dans le bar de la petite salle de la Tondellière les 27/28 septembre et 4/5 octobre 2014. Cette manifestation est organisée dans le cadre des « Invitations d'artistes ». Expositions et lectures seront proposées aux visiteurs. Pour mémoire, l'an dernier la commune de COULONVILLERS avait accueilli une exposition dans la chapelle Saint Gervais.

Les sites participants ouverts au public :

- Les jardins de la plume à ABBEVILLE
- Les cabines de plage au CROTOY
- L'église de FOREST-L'ABBAYE
- Le moulin de MONS-BOUBERT
- Le café 'La Tondellière' à BUSSUS-BUSSUEL

**Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 21h05.**

Mathieu DOYER, maire

Dany COULON,

Corinne CARPENTIER,

Isabelle RIMOLDI,

Denis GRANCHER,

Vivien SOUDAIN,

Antoine LEBRUN,

Catherine PEYRAMAURE,